

# Autorités judiciaires

---

Le pouvoir judiciaire est constitué de l'ensemble des organes chargés de rendre la justice ainsi que du Ministère public, qui a le rôle d'accusateur public.

**Actualités**

Leur mission consiste à interpréter la loi pour l'appliquer à des situations concrètes. Le pouvoir judiciaire prend ses décisions de manière totalement indépendante des pouvoirs législatif et exécutif.

**APEA I**

La chambre pupillaire internationale  
entrée en fonction le 1er

APEA, abréviation signific  
de l'Enfant e



# Juge et V

Le(la) juge et le(la) vice  
magistrats professionnels  
quatre ans, par la popu

